L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI 12 AVRIL 1879.

## SPECTACLES, BALS, &c.

### ACADEMIE DE MUSIQUE
Propriétaire et directeur....DAVID BIDWELL.

Grand Succès de la
**Troupe Colville d'Opéra Burlesque**
[illegible]

**ROBINSON CRUSOE,**
Avec un épisode de H. M. S. PINAFORE.
Vendredi et Samedi soirs, 11 et 12—Un autre programme extraordinaire—OXYGEN et A POPULAR FARCE, apparition du comédien M. E. Maninger, et Mlle Eugenie Paul. [illegible] PINAFORE.
Dimanche soir—Première apparition à la [illegible] du grand acteur de son genre dans [illegible] WILLIAM, et première représentation [illegible] New Cinderella. 9 avril—

### SALLE GRUNEWALD,
Mardi, 15 avril 1879, à 8 heures précises,

**Concert par Théodore Curant**
Avec le bienveillant concours de Mme L. Samuel [illegible] Mlle Little [illegible] MM. Livois, Kleiger, Cartier, [illegible] et un orchestre composé de 30 des meilleurs musiciens

Billet - - - - Une piastre

Programme.
1. Ouverture—"Martha" ..........Wallace. Orchestre.
2. Fantaisie [illegible] pour violon........Léonard. Théo. Curant et Orchestre.
3. Air du Sommeil de l'Africaine.......Meyerbeer. Mlle Little.
4. Concerto G. Mineur pour piano....Mendelssohn. Mme Samuel et Orchestre.
5. Fantaisie Originale pour flûte....Demersseman. M. Livois et Orchestre.

Intermède de 5 minutes.

6. String quartett.............................Haydn. MM. Curant, Kleiger, Cartier, Mueller.
7. Romance—"Ma Vie a son Secret" Mme Samuel. Mlle Lehman.
8. Concerto pour violon...................Beethoven. Théo. Curant, accompagné par Mme Samuel.
9. La Bergeronnette..........................Chaudane. Mlle Little.
10. Piano Solo......{a Fantaisie Valse...Mathias / b Berceuse.......Kœlin} Mme Samuel.
11. Ouverture—"Jubel"......................Weber. Orchestre.

Mme Samuel a obligeamment consenti à accompagner M. Curant dans le concerto de Beethoven. Le grand piano dont on se servira provient de la célèbre fabrique de MM. Steinway & Fils, et est fourni par Louis Grunewald, agent général pour les Etats du Sud. 9avril—au 15

### SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE,
(CASERNES ET VERSAILLES.)

QUATRIEME
**GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE**
ANNUELLE,
Le Dimanche, 20 Avril 1879,
—AU—
**MAGNOLIA GROVE,**
DANS LES CASERNES DES ETATS-UNIS.
(Coin Delery et Levée).

COMITÉ D'ARRANGEMENT:
ALPHONSE FELTZ, CHAIRMAN;
Justin Arvin, Henri Dupre,
François Dufrèche, Auguste Cazelat,
Victor Cinamé, Albert Denet,
Jacob Alt, Pascal Lebeau,
Sébastien Roy, Xavier Hurstell.

NOTA—Les Cartes vendues pour le "Pique-Nique" qui devait avoir lieu le 30 juin 1878 seront reçues comme les nouvelles, mais aucune carte complémentaire dans alors ne sera acceptée.
Prix du Billet: 50 cents.
Dames et Enfants: Gratis.
Aucune Dame ne sera admise sans un cavalier.
Par ordre du Conseil d'Administration,
PAUL ESTEBEN, Président.
F. D. SEGHERS, Secrétaire. 20mars—1m

### Dentistes.
**Drs J. W. ALLEN et A. FICKESSEN,**
DENTISTES,
190......rue Jackson......190
Entre Magazine et Constance.
Exécutent toutes les opérations se rapportant à leur profession de DENTISTES, à des prix qui défient la compétence loyale. 23 mars—1m

**C. E. KELLS & M. VIET,**
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après 14 [illegible] l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

150..........CANAL..........150
DENTS ARTIFICIELLES
Les meilleures et les moins coûteuses de la ville, montées sur or, argent, [illegible] et celluloïde.
[illegible]
Extraction de dents sans douleur.
Toutes opérations faites à des prix qui défient la concurrence.
[illegible] "Dental College."
G. F. MALONEY,
150 Canal, près Baronne.

**JAMES S. KNAPP, D. D. S.**
Au même endroit, 15 rue Baronne.
[illegible]
[illegible] rue Baronne No 15.

**DENTAL PLACE.**
19 . . Esplanade . . 19
**C. C. LYON,**
DENTISTE
A repris l'exercice de sa profession.
14janv—3m

**Dr R. SAUVAGE,**
Résidence, 203 RUE VICTOIRE,
Renseignements Champs-Elysées.
Consultations à la pharmacie Lepine, 22 Champs-Elysées, de 7 heures à 10 heures A. M. et de 2 à 5 P. M. 23mars—1m

**Dr E. HART,**
PÉDICURE PRATIQUE,
Coin Gravier et Baronne.
Cors et oignons guéris sans douleur et sans aucune gêne pour le malade. Fait sa spécialité de la guérison des ongles entrant dans la chair. Visites les malades à domicile et le désire. [illegible]

Le Dr H. J. CROW,
Gradué de l'Université de la Virginie,
Bureau coin Commune et Dryades.
Donne toute son attention aux maladies chroniques. 20mars—1m

### AVIS.
Nlle-Orléans, 24 mars 1879.
Monsieur le Docteur Edmond Murphy est surchargé de [illegible] de 7 à 8 heures du matin et de 3 à 5 heures du soir. [illegible]
Dr A. DUPAQUIER.

### Brasseries.
**E. POMES,**
[illegible]

[illegible]

## SPECTACLES! BALS, &c.

6ème Grande Fête Champêtre
—Donnée par le—
**CLUB DRAMATIQUE ET SOCIAL No 1.**
DIMANCHE 20 AVRIL 1879,
[illegible] Pare, rue Bienville.
Comité d'arrangements.
Romain Sénac, président,
[illegible]
Prix du billet .......... 50 c.
[illegible] jusqu'au 19 avril, à la salle du club rue St-Louis, coin Dauphine.
Par ordre du comité, ROMAIN SÉNAC, [illegible]
20 mars—19 f

Plaisir ! Plaisir ! [illegible]
**Grande Fête de Pompiers**
DONNÉE PAR LA
St-Bernard Steam Engine Fire Co., No 1,
Dimanche, 13 avril 1879,
—AU—
OAK GROVE PARK,
A deux îlets au-dessus du débarcadère des bateaux de la paroisse St. Bernard.

PROGRAMME:
1° Course à pied, 125 yardes, ouvert à tous; prix, 25 en or.
2° Course à pied pour dames, 100 yardes, ouvert à tous; prix, Bracelet pour dame.
3° Tournoi de sauts, ouvert à tous, prix, Coupe [illegible]
4° Sac [illegible] de do $1 00 en or.
5° [illegible] do do do do
6° Pour qui danse mieux la valse, ouvert à tous, prix, Bracelet pour dame.
7° Course en sac, ouvert à tous, prix, $1 00 en or.
8° Course d'hommes gras, ouvert à tous, prix, une Pipe Ecume de Mer.

**Danse sur la Nouvelle Plateforme à 3 heures P. M.**
BILLETS - - - - - - - 50 cents
Dames et enfants, entrée gratuite.
6 avril—8,11,12,13

**Grande Fête Champêtre**
—donnée par la—
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans,
LE DIMANCHE 27 AVRIL 1879,
AUX FAIR GROUNDS.
La Société décernera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets.
1er prix—1 médaillon en or.
2d " 1 couvert en argent.
Prix du billet - - - 50 cts
Dames et enfants gratis.
La direction s'assemble à l'Asile tous les vendredis à 7 heures P. M.
Par ordre du Président,
J. SCHWEITZER
L. Bacon, Secrétaire. 30 mars—

**Troisième Festival Annuel.**
EXHIBITION PYROTECHNIQUE ET BAL DONNÉS PAR LA
**Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane,**
AUX FAIR GROUNDS,
Le DIMANCHE de PAQUES,
13 AVRIL 1879.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:
A. E. Querè, chairman, Louis J. Courtin, John B. Lafitte, A. Meynier, J. F. Barthélemy, Frank J. Otto, L. Schaff, Henri Durel, Jr., P. O. Peyroux, J. L. Massee, F. G. Schnell.
AMUSEMENTS:
Course de Ponies—1 mille, entrée, $2.50—Prix $15.00.
Course de mulets—1 mille—Entrée gratuite—Prix $10.00.
Exercice pour toutes les compagnies militaires—Artillerie et Infanterie. Prix, pour chacune, un drapeau—guidon soie.

PROGRAMME DE L'Exhibition Pyrotechnique,
Préparé par J. Palmer & fils, de Rochester, N.Y.
1 Bouquet [illegible] Fées.
2 [illegible]
3 Ecusson de l'Amérique.
4 Ballon, feux d'artifice.
5 Soleil brillant avec couleurs saxones.
6 Etoiles et Galena.
7 Le Ha- Ha.
8 Orgueil de Tivoli.
9 Emblème de la Justice—"Balance."
10 Palmette indien.
11 Ballon, feux d'artifice.
12 Roue de cascades illuminées doubles.
13 Cascade-Arc-En-Ciel.
14 Deux batteries-combinaison couleur.
15 [illegible]
16 [illegible]
17 [illegible] japonaise.
18 [illegible] de Colombie.
19 Le grand rond avec changements.
20 Bijou brillant.
21 Roue de Gondole.
22 Aigle et Ecusson "Emblème de la Paix et de la Guerre".
23 Ballon-Eléphant, feux d'artifice.
24 Etoile de 79—B. A. S. L.
25 Bouquet.
26 Grand Bouquet.

FUSÉES ASSORTIES PENDANT L'EXHIBITION.
DANSES DANS LES DEUX BATISSES.
Les Dames ne seront admises qu'avec des invitations, et celles-ci peuvent s'obtenir en s'adressant à tout membre du comité ou à L. J. Courtin, [illegible] Jackson.
En cas de renvoi du pic-nic, pour cause de mauvais temps, un drapeau sera hissé sur le Crescent Hall, coin St-Charles et Canal.
9mars—2 9 16 23 30—av 5 9 10 11 12 13

Grande vente d'ouverture
—DE—
**J. TASSIN**
205 rue Decatur, coin Madison,
Vis-à-vis du Marché français, à la viande,
Ayant reçu un immense assortiment
**D'HABILLEMENTS**
POUR
Hommes, Jeunes Gens, Garçons et Enfants.
**ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.**
J'invite respectueusement mes amis, clients et le public en général à venir examiner mon nouveau stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Derniers Genres!
Façons Irréprochables!!
Prix les plus modérés!!!
J. TASSIN,
205 rue Decatur,
coin Madison,
Nouvelle-Orléans.
23 mars—1m

### Chaussures.
ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, A $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 50.
BOTTES et souliers en tout genre faits [illegible]
[illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
**L. A. LACROIX,**
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS
[illegible]
Pension privée.
MADAME VEUVE [illegible]
[illegible]
**G. PITARD,**
[illegible]

## OFFICIEL.

Département des Finances,
Hôtel de Ville,
**Licences de ville 1879.**
POUR plaire au public et lui éviter des frais énormes ainsi que beaucoup d'ennui, des [illegible] de Licences, avec pleine autorité de collecter, se présenteront chez ceux qui n'ont pas encore payé et leur fourniront une licence en règle selon l'ordonnance 4789 (série approuvée) et ceux qui refuseront de payer seront immédiatement poursuivis.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur.
10avril—

**Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nlle-Orléans.**
Nouvelle-Orléans, 5 avril 1879.
[illegible] pour Bons à prime ou pour du comptant.
Les offres pour les Bons à coupon doivent mentionner le premier coupon dû sur le bon offert.
Les propositions doivent être adressées aux Commissaires de la dette consolidée et endossées: "Proposition pour Bons à prime tirés."
La ville se réserve le droit de rejeter un, beaucoup ou tous les bons et réponse sera donnée le LUNDI suivant, à midi.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.
6avril—

**Bureau des Commissaires de la dette consolidée,**
Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 3, Hôtel de Ville.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1879.
LA Quatorzième Distribution Trimestrielle de Bons de Bons à Prime aura lieu MARDI, 15 avril 1879, à 10 heures A. M., aux bureaux de l'Administrateur des Comptes Publics, jour où quarante-cinq séries seront tirées.
ALF. H. ISAACSON, Administrateur des Finances.
29mars—au15avril

**Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.**
Nouvelle-Orléans, 10 Février 1879.
A l'assemblée régulière du Conseil des Directeurs, tenue le 13 Janvier 1879, les membres dont les noms suivent étaient présents: MM. P. Fourchy, P. Maspéro, D. Fatjo, J. B. Lallande, M. W. Smith, Ed. Toby, Jno. Gueno, E. F. Fernandez et Chas. Lafitte.
Sur la pétition d'une grande majorité des actionnaires, les amendements suivants à la Charte de la Compagnie, ont été unanimement adoptés, selon les droits acquis, au Conseil de Direction par le Quatorzième Article de la Charte.
ARTICLE DIX-HUIT.
Le premier article de la Charte est amendé de façon à proroger l'expiration de la Charte jusqu'au 31me jour du mois de mai 1899 (dix-huit cent quatre-vingt-dix-neuf), à moins que les affaires de la compagnie ne soient liquidées plus tôt par un vote des deux tiers des membres de la corporation.
ARTICLE DIX-NEUF.
Le capital de cette compagnie est fixé à Six Cent Mille Piastres.
Ce changement devant prendre effet à partir du premier du mois de Juin prochain, époque où de nouveaux certificats d'actions seront émis.
Les nouvelles actions seront de Cent Piastres chacune.
Il sera émis pour des fractions d'actions des certificats qui seront plus tard, par suite de ventes ou d'achats convertis en actions pleines.
Je soussigné, annotateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que les amendements précédents sont extraits de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands sont inscrites ce jour dans ce bureau, dans le livre 192, folios 295 et 296.
Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.
J. G. RICHARDSON, Député Annotateur.
2 mars—

**BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.**
Dépositaire des Etats-Unis.
Nous sommes prêts à remplir tous les ordres pour des
BONS DE 4 POUR CENT DES ETATS-UNIS.
Les Bons des Etats Unis de 1867 portant 6 % d'intérêt rachetés et non rachetés seront pris en paiement. 11 mars—1 m.

**New Orleans Savings Institution.**
Banque d'Epargne de la Nlle-Orléans.—Eu égard au fait qu'il y a eu une demande croissante de la part des déposants sur cette Institution, et que des placements faits dans l'intérêt des déposants, il ne peut être réalisé les sommes voulues qu'à grands sacrifices.
Résolu, que nous nous prévalons du pouvoir accordé par notre charte, 15 pour cent seront payés immédiatement, et un avis de quatre-vingt-dix jours sera exigé pour tout paiement subséquent.
DAVIS URQUHART, Président.
C. COHN, AF'D MOULTON, ED. A. PALFREY, THOS. A. ADAMS, CHAS. J. LEEDS, Directeurs.
1mars—

**GERMANIA INSURANCE COMPANY,**
No. 194, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans,
ETABLIE EN ..........................1860
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER.............Président.
EMIL MAIER....Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER..........Assistant-Secrétaire.
H. KNOTZSCH................Inspecteur.
Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
S. J. FLATOW, EMIL MAIER,
L. GRUNEWALD, J. B. MERILH,
J. HASSINGER, FRANK VALLEE,
FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES, H. ZUBERBIER.
5avril—3m

**NEW ORLEANS NATIONAL BANK.**
AGENCE DU GOUVERNEMENT,
34 du Camp.
**Certificats de Conversion**
EN SOMMES DE
**DIX DOLLARS.**
DEPARTEMENT DU TRESOR, Washington, D. C., 14 mars 1879.
New Orleans National Bank, Nlle-Orléans, Lne.
En outre de l'autorité qui vous a été conférée de recevoir des dépôts pour compte des bons 4 pour cent, consolidés de 1907, vous êtes par le présent autorisé à recevoir les dépôts pour compte de souscriptions pour les CERTIFICATS DE CONVERSION DES ETATS UNIS, tel du 26 février. Avec respect,
(Signé) JOHN SHERMAN, Secrétaire.
Chaque certificat est de la dénomination de DIX DOLLARS, de la grandeur d'un billet des Etats-Unis, et peut être converti, avec l'intérêt qui lui revient, en bons 4 pour cent.
Cette banque sera prête à livrer ces certificats vers le 10 avril.
Les ordres des banques et des banquiers seront remplis selon les conditions du gouvernement, et devront être présentés le plus tôt possible, afin que nous soyons en mesure d'opérer une prompte livraison. 5avril—1m.

**LAWRENCE & TAYLOR,**
76 Aldersgate street, Londres, E. C.,
Angleterre.
REÇOIVENT des consignations de produits agricoles et de matières brutes, à vendre sur le marché le plus vaste et le plus avantageux du monde.
[illegible]
Au-dessus de 100 livres sterling [illegible]
Au-dessous de 100 livres sterling [illegible]
Frêt, etc., payé et argent avancé sur consignations sans intérêt.
Ventes sûres et prompte des comptes de vente et d'argent.
Banquiers: National Provincial Bank of England.
Adresse télégraphique: Tayronce, London.
19 fév—3m

**CONSULAT DE FRANCE**
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS MENSUEL—MARS 1879.
Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.
[illegible]
Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
[illegible]
Changement de local.
[illegible]
GEORGE LAFAUX.
Nouvelle-Orléans, 30 mars 1879.

"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

# UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

—

**PAS D'ESCOMPTE!**

—

**Pas d'ajournement!**

—

**Tous les lots payés en plein!**

—

**GRANDE CHANCE**
—POUR—
# UNE FORTUNE!
—
LA COMPAGNIE DE LA
**LOTERIE**
DE L'ÉTAT
**DE LA LOUISIANE**
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 13 MAI 1879.

**LE GRAND TIRAGE MENSUEL**
**De la Loterie à $2.**
**CLASSE E.**

**GROS LOT:**
**$30,000.**
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
**$110,400!**
Le tirage commencera positivement à dix heures du matin
AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 13 MAI 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

**Voyez la Distribution!**
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 Lot de | $30,000, | soit | $30,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | ..... | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000, | ..... | 5,000 |
| 2 Lots de | 2,500, | ..... | 5,000 |
| 5 Lots de | 1,000, | ..... | 5,000 |
| 20 Lots de | 500, | ..... | 10,000 |
| 100 Lots de | 100, | ..... | 10,000 |
| 200 Lots de | 50, | ..... | 10,000 |
| 500 Lots de | 20, | ..... | 10,000 |
| 1,000 Lots de | 10, | ..... | 10,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:
9 Lots d'approximation de [illegible] chacun pour les neuf billets voisins du numéro [illegible] ..... 2,700
9 [illegible] ..... 1,800
9 [illegible] ..... 900
1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Adressez-vous au Lock Box 692
New Orleans Post Office.
[illegible]
Rappelez-vous qu'au grand TIRAGE du
Mardi, 13 Mai 1879,
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.
[illegible]
**M. A. DAUPHIN,**
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.
[illegible]

LE
# PALAIS
—DES—
# MEUBLES
—DE—
# JOS. B. HUBBARD
Coin Remparts et Perdido
A L'ENSEIGNE DE
# L'AIGLE D'OR,
Etabli en 1840,

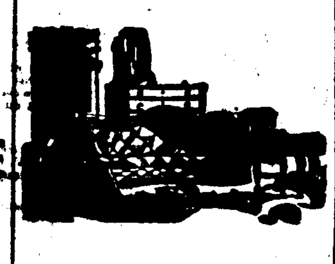

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de
MEUBLES DE SALON,
de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie,
qui aient jamais été offerts sur ce marché
ET A DES PRIX
TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

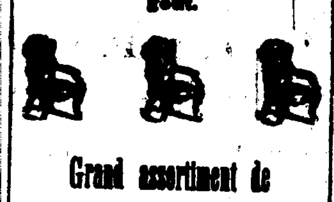

Grand assortiment de
**Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.**
—
Matériaux tous de choix et travail garanti.

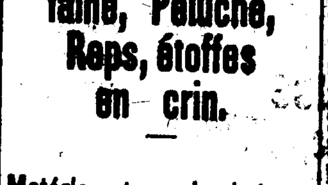

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.
**Grand choix de GLACES du dernier genre,**
Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc. etc.
—AUSSI—
Un grand stock de meubles simples et unis pour la ville et la campagne à
TRÈS BAS PRIX.
Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.
VENEZ TOUS.
**JOS. B. HUBBARD,**
[illegible] RAMPART [illegible] PERDIDO

## VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés améliorées de valeur et terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Sixième District de cette ville et dans la Paroisse St-Bernard, Billets Hypothécaires, Bon de la ville de la Nouvelle Orléans.
Coin des Rues Pitt et Peniston,
Demi îlet de terre, borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carolton.
Six Terrains nus faisant face aux rues des Champs-Elysées, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste.
No 93 rue des Remparts entre celles Gravier et Perdido.
Rue Grape, entre celles Musique et Poète.
Rue Musique, entre celles Amour et Grape.
No 244 rue des Remparts, entre celles Girod et Julia.
No 163 rue St-Philippe, entre celles St-Claude et Tremé.
Coin des rues Ursulines et Tonti.
No 372 rue des Ursulines, entre celles Galvez et Miro.
No 301 rue Dauphine, entre celles Hôpital et Quartier.
Coin des rues Dauphine et Quartier.
Coin des rues Orléans et Bourgogne.
Rue Baronne, entre celles Julia et St-Joseph.
No 236 rue du Canal, entre celles Franklin et Tremé.
Rue Euphrosine, entre celles Clara et Martin.
Rue North Market, entre celles Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas.
Morceau de terre sur le Bayou Terre aux Bœufs dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Pierre Villeroceaux Macarty.
Isidore E. Albin Macarty et al.
vs.
Mme Veuve de Phelps et autres.
No 40,503.
Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 26 avril 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 18 mars 1879 et signé le 28 mars 1879, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, billets hypothécaires et bons, à savoir:

1° SIX CERTAINS MORCEAUX DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste, lesquels lots sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, d'après un plan ci-joint passé pardevant O. Drouet, notaire en cette ville, en date du 9 décembre 1871, et ayant d'après le dit plan les dimensions suivantes: le lot A mesure 80 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot B mesure 40 pieds 9 pouces de face à la rue Girod sur 200 pieds de profondeur sur la ligne à côté de la rue Marigny, et une première profondeur de 128 pieds sur le côté opposé, plus près des Champs-Elysées, de là elle s'étend à un angle droit de 5 pieds sur une [illegible]

[illegible]

2° LA MOITIÉ D'UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carrollton [illegible]

3° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, St-Claude [illegible]

4° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

[illegible]

12° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face rue Dauphine, sur les profondeurs suivantes, savoir: 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes du côté de la rue Hôpital, et 94 pieds, première profondeur du côté de la rue Quartier, puis le terrain s'élargissant de 31 pieds, 11 pouces, une seconde profondeur de 33 pieds, 10 pouces, 6 lignes, de sorte que le terrain mesure à l'arrière-plan une largeur de 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes.
Les améliorations consistent en une résidence de famille en briques avec mansardes, grand corridor latéral, gallerie, deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres et deux cabinets dans l'attique; une cuisine en briques à deux étages avec six chambres; une autre bâtisse en bois avec deux chambres et un cabinet; gaz, hydrant, lieux d'aisance, etc. La propriété a été achetée par Pierre Villeroceaux Macarty de dame Vve Jean B. Jubien, le 30 septembre 1865, et est enregistrée au bureau des Transferts, à la page 239 du livre 86. Cette propriété porte le numéro municipal 301 rue Dauphine.
13° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Quartier, Hôpital et Bourgogne, formant l'angle des rues Dauphine et Quartier, et mesurant 42 pieds 2 pouces de face rue Dauphine, sur 95 pieds de face et de façade rue Quartier. Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, avec corridor aux deux étages, deux chambres de chaque côté du corridor à chaque étage, une vaste galerie fermée sur l'arrière aux deux étages, une cuisine en briques, à deux étages, avec quatre chambres, gaz, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc.
14° UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, adjacent au terrain ci-dessus décrit No 13 et mesurant 22 pieds, 10 pouces, 8 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.
15° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'arrière des terrains Nos 13 et 14 ci-dessus décrits dans l'îlet borné par les rues Quartier, Dauphine, Hôpital et Bourgogne, mesurant 31 pieds 10 pouces et 6 lignes de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 65 pieds entre lignes parallèles. Les 13e, 14e et 15e morceaux de propriété formaient anciennement un seul morceau de terre.
16° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans le carré d'îlet, borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste-Anne et Dauphine, et mesurant environ 40 pieds de face rue d'Orléans, sur environ 80 de profondeur et de face rue Bourgogne. Les améliorations comprennent un bâtisse basse à un étage, qui a été occupée comme magasin d'épiceries pendant plus de quarante ans. La dite propriété a été achetée par Pierre Villeroceaux Macarty, décédé, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 25 avril 1844; elle est enregistrée à la page 259 du livre 35 au bureau des transferts.
17° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, St-Joseph et Carondelet, étant le lot le plus rapproché de la rue St-Joseph de deux lots désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan tiré par Louis Surgi, arpenteur, le 4 octobre 1841, déposé au bureau de Théodore Seghers, notaire. Le dit lot mesure 22 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 90 pieds 1 pouce et 1 3-5 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence de famille, en briques, à trois étages, avec vestibule et salons doubles au rez-de-chaussée, vestibule et deux chambres au deuxième et autant au troisième, une cuisine en briques à deux étages, avec sept chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, water-works, gaz, cave, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 231 rue Baronne, et a été acquise par feu Pierre Villeroceaux Macarty de Aaron Kirsch, le 3 août 1871; elle a été enregistrée au Bureau des Aliénations, livre 100, folio 158.
18° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Franklin et Tremé, désigné par le No 2, sur un plan de Mulhausen, daté le 19 mai 1844 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire de cette ville, mesurant 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un édifice en briques convenable pour une grocerie, confiserie, magasin de marchandises sèches ou tout autre commerce. Cette propriété porte le numéro municipal 236 rue du Canal. Elle a été acquise par Pierre Villeroceaux Macarty de Francis et Louis Piffet, le 15 mai 1860.
19° UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le premier district de cette ville, désigné par le lot No 4 de l'îlet No 15, qui est compris entre les rues Clara, Martin, Euphrosine et le chemin de Gentilly, d'après le plan de G. F. Dunbar, arpenteur, daté le 9 janvier 1845, et déposé aux archives de D. L. McCay, ancien notaire de cette ville. Ledit lot mesure 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 3, et 126 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne du lot No 5, avec tous les droits [illegible]
20° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Market, New Levée, St-Joseph et Tchoupitoulas, désigné par le No 8 sur un plan déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire de cette ville, le 12 mai 1866, dans le Livre de Plans No 1. Ledit lot mesure, d'après le dit plan, 22 pieds 4 pouces de face à la rue North Market [illegible]
21° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits voies et dépendances y attachées, située dans la paroisse St-Bernard, Etat de la Louisiane, des deux côtés du bayou Terre aux Bœufs [illegible]

BILLETS.
22° Deux billets tirés par J. Lemarié, à la date du 14 mai 1877, respectivement pour trois mille cinq cents piastres ($3500), et trois mille piastres ($3000), payables le 30 avril 1878, étendu au 20 23 octobre 1878 et tous les intérêts payés à cette date, assurés par hypothèque par acte passé devant O. Drouet, notaire, le 14 mai 1877.
23° Un billet d'Antoinette Fabre, daté du 6 septembre 1877 pour deux mille deux cents cinquante et une piastres ($2251), assuré par hypothèque par acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, passé le 6 septembre 1877, payable le 6 septembre 1878.
24° Un billet de L. Rabeud, daté du 28 juin 1877, pour mille piastres ($1000) payable à un an de date, sur lequel cinquante piastres ($50) ont été payées à compte, et pour la balance, renouvelé et étendu au 30 juin 1879, et tout l'intérêt payé à cette date.
25° Un billet de Thomas Jorda, daté du 9 janvier 1873, de cinq mille piastres ($5000) assuré par acte pardevant O. Drouet, notaire, le 9 janvier 1873, avec hypothèque payé jusqu'au 9 mai 1877.
26° Un billet de Victoria McCarty, daté du 4 septembre 1868, pour mille cinq cents piastres ($1500), assuré par hypothèque par acte passé devant A. Dreyfous, notaire, payable à un an de date et étendu au 15 juin 1879, et tout l'intérêt payé jusqu'à cette date.
27° Un bon de la ville de la Nlle-Orléans No 2366 à la date du 1er juin 1870 pour mille piastres, avec le coupon d'intérêt y attaché.
Termes et conditions—Pour les billets et le bon, comptant au moment de l'adjudication, et pour les immeubles, une moitié comptant, et la balance à six crédit d'un an par billet de l'acquéreur, achats divisés en coupons si on le désire, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, la charge de 5 pour cent pour émoluments d'avocat pour le cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets ou d'une partie de billet et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur devant tenir les bâtisses assurées et transférer la police d'assurance au porteur des billets, et assumer toutes les taxes payables et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et devant être requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23mars—22 23 avril 8 15 22 26

Résidence de famille No 67 rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants, Troisième District.
Succession de Veuve J. B. Troxler,
No 41082.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—par ordre des Héritiers, reconnus et mis en possession par l'Hon., Deuxième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, pour effectuer un partage entre les dits héritiers, la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, St Claude ou Bons-Enfants, Historie ou Kerlerec, et Mystérieuse ou Columbus, mesurant mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec, 30 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une ligne oblique, 68 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot adjacent, et 63 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare de l'autre lot adjacent. Les améliorations comprennent une maison en bois ayant 3 chambres et un cabinet, cuisine à deux étages avec trois chambres en haut et 2 en bas, waterworks, puits, &c. Cette propriété porte le numéro municipal No 67 rue Kerlerec.
Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication, et requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 mars—16, 25, avril 1, 8, 15, 19.

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1879
Pas de poussière. Une agréable excursion au Lac et sur les bords du Lac.
**Chemin de fer de la Nlle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.**
A PARTIR DE DIMANCHE 30 mars, les trains partiront du coin des rues Canal et Basin, comme suit:
Dimanche à 6:30, 8, 9, 10, 11 A. M., 12 M., 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, P. M. Le dernier train du lac à 9 P. M.
Pendant la semaine, à 6:30, 9, 10, 11 A. M., 12 M., 1, 2, 3, 4, 5, 6, P. M., dernier train du lac à 7 1/2 P. M.
Le plus tôt possible après l'arrivage de nos nouvelles locomotives et voitures nous ferons partir des convois de demi-heure en demi-heure, et s'il est nécessaire toutes les quinze minutes.
Notre intention est de faire du Fort Espagnol un but de promenade populaire et agréable pour familles. Nous n'épargnerons aucun effort pour interdire quoi que ce soit qui puisse choquer les personnes les plus susceptibles.
Le pavillon sur le bord du lac est pour l'usage gratuit de nos habitués. Il sera pourvu de sièges et balances.
Les dames et les enfants trouveront cet endroit charmant pour y passer la journée.
Prix du voyage, aller et retour, 15 sous. Enfants entre 4 et 12 ans, 10 sous, moins de 4 ans, gratis. Au Fort de Ville 5 sous par voyage.
T. S. WILLIAMS,
29mars—1m Surintendant.

**Avis spécial.**
Bureau du charbon St. Bernard.
Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.
JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons pour du comptant aux prix suivants:
Le charbon St. Bernard à 40c. le baril.
Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.
Livré à domicile.
W. S. CAMPBELL,
16 sept— Agent.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.
Résidence cottage No 155 rue Prieur, entre celles Ste-Anne et Dumaine.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 12 avril, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 122 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage ayant 4 chambres, corridor de côté, cuisine avec deux chambres, etc., portant le numéro municipal No 155 rue Prieur.
Termes et conditions—1/2 comptant, le reste à un crédit d'un an par billet portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour recouvrer le paiement d'une partie ou de la totalité du dit billet; les acquéreurs devant faire assurer les bâtisses et transférer la police au vendeur et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant assumer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles en 1879, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 avril au 12.

Maison en bois à deux corps de logis Nos 222 et 222 1/2 rue Esplanade, entre celles Robertson et Villeré, Second District. Résidence de famille, No 192, rue Tremé, entre celles St. Philippe et Ursulines, Second District.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux 46, rue Royale—SAMEDI, 12 avril, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—
1° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Villeré, Robertson et Quartier, désigné par le No 11 et mesurant 30 pieds de face à la rue Esplanade, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure française. Les améliorations consistent en une maison en bois, à deux corps de logis, avec mansardes, ayant 6 chambres à l'étage inférieur, 2 chambres dans les mansardes, cuisine avec 6 chambres, 2 caves, lieux d'aisance, gaz, etc. Cette propriété porte les numéros municipaux 222 et 222 1/2 de la rue Esplanade.
2° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No. 5, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St-Philippe, St-Claude et Tremé, mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Tremé, sur 46 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à un étage, ayant 4 chambres, cuisine à deux étages avec 4 chambres, waterworks, cave, lieux d'aisance, &c.
Cette propriété porte le numéro municipal No 192 de la rue Tremé.
Termes et Conditions: 1/3 ou 1/2 comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de 1 et 2 ans par billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du paiement des dits billets ou d'une partie des dits billets, les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses pour un montant qui sera fixé par le vendeur et transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devront assumer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1879, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente par devant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 avril—8, 12

MEUBLES! MEUBLES!
G. E. Schmidt vs. ses créanciers.
No 45,398 Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale—LUNDI, 14 avril 1879, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, au No 50 de la rue Bienville, entre celles Chartres et Passage de la Bourse, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 29 mars 1879, dans l'affaire ci-dessus.
Le contenu de la maison ci-dessus mentionnée, comprenant un grand et bel assortiment de meubles de chambre à coucher Victoria, acajou, dressoirs, chaises, tables, armoires, lits, lavabos, toilettes, porte-chapeaux, porte-serviettes, sofas, chaises à bras, garde-manger et autres articles utiles et agréables, le tout neuf et en bon état.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
N. B—L'attention toute particulière des marchands et des maîtresses de maison est appelée sur cette vente. 2Avril—2,8,12,14

Propriété grandement améliorée dans le Second District.
**Action en partage.**
La bâtisse en briques à trois étages No 6 rue des Remparts, entre les rues Canal et Douane.
La bâtisse en briques à trois étages No 10 rue des Remparts, entre les rues Canal et Douane.
JOSEPH FERDINAND BORDE
CONTRE
LEOPOLD JEANNET ET D'AUTRES.
No 23,631. Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mai 1879, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. H. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 28 mars 1879 et signé le 2 avril 1879 dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville borné par les rues des Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant 21 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue des Remparts par 49 pieds de profondeur [illegible]
[illegible]
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Canal, Bourgogne et Douane, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts par 49 pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur, entre lignes parallèles.
Les deux terrains ci-dessus décrits ont droit à une allée ou passage courant sur l'arrière et ouvrant sur la rue Canal, laquelle allée a été établie pour le bénéfice des dits lots et y aboutissant.
Termes et Conditions—Un quart comptant, le surplus avec un crédit de un, deux et trois ans, avec billets souscrits par les acquéreurs, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur et un intérêt de six pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à l'échéance et ensuite huit pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les billets devant être divisés en coupons si cela est exigé conformément aux intérêts respectifs des vendeurs, avec la clause des cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets ou de parties d'iceux; les acquéreurs devant maintenir les bâtisses assurées pour un montant à la satisfaction des parties intéressées et devant transférer les polices d'assurance aux porteurs des billets et assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication, avec la clause de non aliénation et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront requis de déposer dix pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente. Actes de vente devant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 av—5, 12, 19, 26 av. 3 et 10mai.

VINGT-NEUVIEME ETAT
ANNUEL DE LA
**Crescent Mutual Insurance Company.**
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1878.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1878.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie.. | $150,751 16 | |
| Primes maritimes.. | 56,729 15 | |
| Primes de rivières.. | 2,136 50 | |
| | $209,616 81 | |
| Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues.......... | | $228,881 38 |
| Pertes payées et estimées savoir: | | |
| Pertes d'incendie.. | $44,424 97 | |
| Pertes maritimes.. | 19,199 00 | |
| Pertes de rivières.. | 33,635 96 | |
| | | 97,259 93 |
| | | 131,672 09 |
| Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc. | 30,291 29 | |
| Moins loyers, sauvetage, épargnes, etc. | 21,629 90 | |
| | | 37,661 48 |
| Profits bruts.......... | | $94,010 61 |
| La Compagnie possède l'actif suivant: | | |
| Billets à recevoir.... | $19,988 67 | |
| Prêts sur bons et hypothèques...... | 44,707 80 | |
| | | $64,696 47 |
| Prêts remboursables sur demande... | $70,315 35 | |
| Argent............ | 63,126 62 | |
| | | 133,441 97 |
| Bons de ville............. | | 83,117 20 |
| Actions de banques et autres........ | | 50,186 63 |
| Propriétés foncières........... | | 112,176 91 |
| Primes en voie de collection et comptes en cours.......... | | 23,992 19 |
| Total de l'actif.......... | | $500,611 37 |

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 22ème jour de mai 1878.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.
Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui, qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé en comptant LUNDI, 10 juin, à ceux qui y ont droit.

DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Jno. E. King,
[illegible] Newman, Fred'k Camerden,
[illegible] Kennedy, Joseph W. Stone,
[illegible] Phelps, George Martin,
[illegible], Alfred Moulton,
[illegible] Abraham, [illegible] C. Jurey,
Victor Meyer, [illegible]
[illegible] Jos. W. Santoli,
[illegible] Mortimer,
[illegible] Moore,
[illegible] Conner,
[illegible]
[illegible] Jos. M. [illegible]
24 mai—

## VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de choix pour résidences et commerce dans le 1er, 2nd et 3me district comprenant des emplacements populaires pour commerce rue Tchoupitoulas, Royale et Vieille-Levée, vis-à-vis le marché français, Dauphine et autres rues.
Vente positive pour effectuer un partage Dans l'affaire de J. G. Bienvenu et als.
vs.
Henry C. Boucher et als.
No 25,575, Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp No 31—SAMEDI, 17 mai 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles en cette ville, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Troisième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, datée respectivement du 2 avril 1879 et rendue dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° Un certain morceau de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tchoupitoulas, Gravier et Commune, désigné par le No 3, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, voyer général, le 9 mai 1859, et attaché à un acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 21 mai 1859, de Sam Smith & Co., à M. B. Haydel. Ledit lot mesurant, en pieds américains, 28 pieds de face à la rue Nouvelle-Levée, 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 93 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 2, et 102 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à 4 étages, solidement construit, désigné par le No 12 de la rue Tchoupitoulas et connu comme le magasin populaire d'épiceries en gros de MM. Berkson, Bros & Co., et à eux loué jusqu'au 31 octobre 1879.
2° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré compris entre les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant—mesure française—45 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la bâtisse solidement construite à trois étages en briques, magasin et résidence, désignée par le No 140 de la rue Royale. Cette propriété est subdivisée en deux beaux magasins au rez-de-chaussée, et la partie supérieure est convenable pour résidence. Comme un placement qui rapportera, résidence centrale convenable pour un homme à profession, cette propriété est plus que désirable.
3° Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Vieille-Levée, ou Decatur, Chartres, Dumaine et St-Philippe, mesurant—mesure française—environ 30 pieds de face à la rue Vieille-Levée sur 200 pieds de profondeur, plus ou moins.
Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le magasin en briques à deux étages, la partie supérieure convenable pour résidence, et désigné sur l'arrière plan par les Nos 235 et 237 rue Vieille Levée. Cette propriété fait face au Marché Français; est un des plus grand terrains de l'îlet et un des meilleurs emplacements de cette localité et de ce centre d'affaires. Elle est louée à bail à raison de $1,500 par an, jusqu'au 1er octobre 1879.
4° Deux certains lots de terre situés dans le 3me district de cette ville et dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Clouet et Montégut, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan annexé à l'acte de vente passé pardevant A. Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le 6 février 1852. Lesdits lots mesurent comme suit, lot No 3, 25 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur entre lignes parallèles, lot No 4 forme l'angle des rues Dauphine et Clouet, et mesure 35 pieds de face rue Dauphine sur 77 de profondeur rue Clouet.
Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent au coin un cottage à un étage en bois avec mansarde et un cottage à un étage en bois séparé du premier et situé sur le terrain contigu.
Avec cette propriété, seront vendues 63 actions réduites à 59 de $100 chacune, de la banque des Citoyens de la Louisiane, actions sur lesquelles a été fait un prêt de $418 payable en renouvelable suivant la charte de ladite Banque, le 1/4 mai 1880, le tout garanti par hypothèque sur la propriété: actions et prêt que devra accepter l'acquéreur au-dessus du prix de l'adjudication.
Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux annuels par billets souscrits par les acquéreurs subdivisés en coupons à la convenance des parties, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur jusqu'au paiement final, avec intérêt de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement—5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; les bâtisses devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux propriétaires des billets.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant M. B. Trist notaire. 11avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.
La résidence en briques à deux étages formant le coin N. E. des rues St Claude et St Philippe.
Succession de Jean Rey.
No 40,980. Seconde cour de district pour la paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 12 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1879, rendu dans la dite succession, la propriété ci-dessous décrite:
Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Remparts, St Philippe et Ursulines, et d'après un plan dressé par E. Surgi, en date du 15 juin 1849, déposé comme le plan No 3 du livre de Plans No 6 dans le bureau de L. T. Caire, notaire, mesurant mesure américaine, trente-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue St-Claude sur soixante-cinq pieds onze pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue St Philippe, etc., désigné par le numéro un du dit îlet d'après le dit plan.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, avec dépendance, solidement construite, ayant tout le confort et l'agrément d'une résidence de famille complète du second district.
Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement, l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1879, l'acte de vente devant contenir les clauses habituelles d'assurance et d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrer le paiement, et la clause de non aliénation. Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais des acquéreurs.
15mars—15 22 29. avril 5 10 11 12

LA RÉSIDENCE DUFOUR
avec
Un îlet de terre sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Dupré et White, pour le compte d'un propriétaire absent, à des conditions faciles et à un long crédit.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan pour le compte d'un propriétaire absent:
Cette belle résidence, comprenant un îlet entier, borné par les rues Esplanade, St-Jean, White et Dupré, mesurant environ 330 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 222 pieds de face à la rue St-Jean, 110 pieds de face à la rue White et 253 pieds à la rue Dupré.
La bâtisse est construite sur un basement en briques, comprenant vestibule, 6 chambres, chambre à bain et cuisine, 2 grandes citernes et puits dans la cour. Le corps de logis principal contient un vestibule central, 7 beaux appartements, 2 cabinets et galeries. L'attique est bien fini et contient 4 chambres, toutes bien décorées et bien éclairées, remise pour voiture, écurie, poulailler, etc. Le terrain est planté d'arbres fruitiers de choix et d'arbres d'ornement.
Comme résidence de famille cette propriété ne peut être surpassée. Des cartes d'admission seront délivrées aux personnes désirant examiner la propriété en s'adressant à l'encanteur. Possession en sera donnée le 1er mai.
Conditions—Un quart comptant au moment de la vente et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses d'intérêt par an de 6 pour cent courant et 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumera en outre les taxes dues et exigibles de 1879 en sus du prix d'adjudication. Actes de vente pardevant J. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29, 30, avril 5, 6, 12 au 19.

PAR S. GUINAULT.
Grocerie à vendre.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville—LUNDI, 14 avril 1879, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'enseigne des rues St-Antoine et Claiborne—
GROCERIES. Le fonds d'un joli magasin de groceries très bien assorti et achalandé.
Conditions—comptant. 11avril—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 6 avril 1879.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.
Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.
Bernatton Minvielle, Guimaud F O R
Bonnars Vincenzo, Goenaga P
Bonnech T, Marcelo Rigores
Bonas Eugene, Mainardi Gaetano
Buonaco Tapico, Marchan Jean
Cerbani Ferdinando, Martinez D Eliseo
Castero Jose, Meiga Ela
Cardoso Francisco Gomez, Mouiney Basl St-Etienne
Claude Joseph, Russo Domenico
Castel Paul, Scramjano Archimede
Dermana Julien, Segui y Galcena Gabriel
Delvaille A C, Toscano Francesco
Bocamp Carlos
LISTE DES DAMES.
Bordenave Laurant Madame
Jovenil Madame
Magnaghe Angiola Maria Ale
W. L. McMILLEN,
maître de poste.

Ligne de la rue Canal.
Station de départ: Rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs-Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.
La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera une des plus belles avenues de la ville.
D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Commerce street," partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.
Ligne de la rue Girod.
Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll et Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.